

TELUS Averti

Visons #ZéroIntimidation avec la démarche « Stopper, bloquer, enregistrer et parler »



Les conflits et les désaccords font partie de la vie. Par contre, l'intimidation, qui consiste à blesser quelqu'un volontairement lorsqu'on a le pouvoir de le faire, est inacceptable. En effet, son but n'est pas de rendre la victime plus forte, mais de la blesser. Les victimes d'intimidation ne sont pas à blâmer et ne devraient pas être laissées à elles-mêmes.

Si, comme 42 % des jeunes Canadiens, tu as déjà été victime de cyberintimidation, voici quelques conseils pour faire face à la situation :



STOPPE la conversation. Quitte l'espace virtuel immédiatement sans répondre à l'intimidateur, car cela pourrait aggraver la situation.



BLOQUE l'utilisateur. Si possible, bloque la personne sur la plateforme de médias sociaux ou désactive la fonction de clavardage. Sur certaines plateformes, il est aussi possible de signaler le comportement de l'intimidateur.



ENREGISTRE les messages. Enregistre les messages blessants, en faisant des saisies d'écran au besoin, pour avoir une preuve de ce qui s'est passé et de ce qui a été dit.



PARLE à quelqu'un. Confie-toi à un ami ou à un adulte de confiance. Ensemble, vous pouvez parler de la situation et décider des prochaines étapes. Dans les cas graves, toi et tes parents pourriez devoir communiquer avec la police. Il importe de comprendre qu'en vertu du Code criminel du Canada, le harcèlement, y compris la cyberintimidation, est un crime.

Sache que tu n'es pas seul. N'oublie pas qu'il existe toujours des ressources ou des personnes qui peuvent t'aider. Si tu es victime de cyberintimidation et que tu as besoin d'aide, appelle Jeunesse, J'écoute au **1-800-668-6868** ou communique avec les autorités locales.

Ensemble, rendons le monde en ligne simplement meilleur

De nombreux jeunes sont victimes de cyberintimidation, mais il est encourageant de constater qu'il y en a davantage qui veulent y mettre fin. Voici comment tu peux rendre le monde en ligne plus sécuritaire et plus accueillant :



Apprends à reconnaître la cyberintimidation. La cyberintimidation ne se manifeste pas simplement par l'envoi de messages blessants. L'intimidateur peut aussi faire preuve de cruauté, se moquer de quelqu'un en ligne, propager des rumeurs, partager ou aimer des photos humiliantes ou intimes, etc. Sois toujours gentil et respectueux en ligne.



Réfléchis avant de publier, de partager ou d'aimer un message. Tout ce que nous faisons en ligne, comme jouer à des jeux, texter et partager des photos et des messages sur notre réseau social préféré, laisse une empreinte numérique. Ces actions peuvent avoir des conséquences bien réelles sur soi-même et les autres, notamment sur leurs sentiments.



Ne sois pas un simple spectateur. Si tu es témoin de cyberintimidation, sache que tu peux changer la situation en intervenant comme il faut. Tu peux reconforter la victime, signaler l'incident au fournisseur de service ou demander l'aide d'un adulte de confiance. Utilise l'**outil Agis!** pour découvrir comment tu peux intervenir lorsque tu es témoin de cyberintimidation.

Joins-toi au mouvement #ZéroIntimidation



Joins-toi à nous pour rendre notre univers numérique sécuritaire en prenant l'engagement de bonne conduite en ligne de TELUS Averti^{MD} à telus.com/engagement

telus.com/averti

 **TELUS**

le futur est simple[®]